Académie de droit international de La Haye

Rapport Annuel 2017

Académie de droit international de La Haye

Rapport Annuel 2017

Sommaire

1. **Avant-propos du Secrétaire général** 8

2. **Organisation de l'Académie** 12
   - 2.1. Curatorium 13
   - 2.2. Secrétaire général et Secrétaire général adjoint aux affaires administratives 14
   - 2.3. Conseil d'administration 14
   - 2.4. Trésorier et gestion financière 14
   - 2.5. Secrétariat 15
   - 2.6. Directeur des publications 15

3. **Activités et événements en 2017** 16
   - 3.1. Activités académiques régulières 17
     - 3.1.1. Cours d'été en droit international public et privé 17
       - *3.1.1.1. Cours généraux et cours spéciaux, séminaires et cours intensifs* 17
       - *3.1.1.2. Directions d'études et diplôme* 18
       - *3.1.1.3. Conférences de l'après-midi* 19
       - *3.1.1.4. Rencontres doctorales de mise en réseau* 19
       - *3.1.1.5. Programme des ambassades* 19
       - *3.1.1.6. AAA et Bureau des alumni* 19
       - *Chiffres clés des cours d'été* 20
     - 3.1.2. Centre d'étude et de recherche 21
     - 3.1.3. Programme extérieur 21
     - 3.1.4. Cours avancé de droit international pénal 22
   - 3.2. Evénements 24
     - 3.2.1. Réunion commune du Curatorium et du Conseil d'administration : Amendements des Statuts 24
     - 3.2.2. Cérémonie d'adieu au Secrétaire général sortant Yves Daudet et d'accueil du nouveau Secrétaire général Jean-Marc Thouvenin 24
     - 3.2.3. Symposium du 8 mars 24
     - 3.2.4. Lancement du livre de poche du Juge Bennouna 25
     - 3.2.5. Evénement parallèle ("Side Event") aux Nations Unies à New York 25

4. **Publications de l'année 2017** 26
   - 4.1. Le Recueil des cours et la collection des livres de poche 27
   - 4.2. Le Centre d'étude et de recherche 29
   - 4.3. Les publications hors collection 29

5. **Finances** 30
   - 5.1. Bilan financier 2017 31
   - 5.2. États contributeurs 32
   - 5.3. Donateurs de bourses 32

6. **La bibliothèque du Palais de la Paix** 34

Rapport Annuel

2017

1. Avant-propos du Secrétaire général

La chance du juriste est que le droit porte à l'optimisme. Le droit n'est en effet pas seulement le reflet de nos sociétés, il est aussi à leur avant-garde. Le droit international en est une belle illustration, presque miraculeuse. Dès 1899, ici même, à La Haye, les hommes et les femmes de ce monde s'engageaient si ce n'est à mettre la guerre hors-la-loi, au moins à la faire, le cas échéant, en respectant certaines règles de droit. Ceci n'est qu'un exemple, parmi tant d'autres, qui illustrent que le droit, singulièrement le droit international, incline ou devrait incliner à l'optimisme, là où, parfois, les contingences du moment déçoivent.

C'est dire la chance, le plaisir et la motivation qui sont les miens depuis que j'ai l'honneur d'exercer la fonction de Secrétaire général de l'Académie de droit international de La Haye, institution devenue au fil du temps un passage obligé de tout étudiant en droit international et que certains voient, non sans raisons, comme un véritable « temple du droit international ».

A l'Académie de droit international de La Haye, des professeurs de droit international, des juges et des spécialistes parmi les plus savants et réputés des différents pays enseignent le droit international à des auditeurs qui sont des juristes déjà avancés dans leurs études, des diplomates ou d'autres acteurs de la vie internationale déjà bons praticiens du droit international. Ce qui caractérise le mieux ces auditeurs est leur aptitude tout à la fois à être - ou leur ambition de devenir - des « techniciens » du droit, parfois dans des domaines très précis, mais également capables d'aborder de nombreuses matières du droit international, public ou privé selon leurs aspirations et formation, forts de connaissances précises, avec intelligence et créativité.

Cela exige bien entendu d'eux d'être capables de se mouvoir dans toutes les dimensions de ce droit, en contemplant aussi bien les hautes sphères de la théorie que celles du droit appliqué. Car il est bien clair que la théorie ne vise pas à n'avoir d'intérêt que dans le monde apparemment abstrait de la théorie. Elle permet tout au contraire, et c'est du reste son ambition, d'embrasser le concret et de lui donner sens en révélant ses ressorts profonds. C'est pourquoi pour être capable de saisir le droit international au plus près il faut savoir faire des allers-et-retours de la théorie au concret. Cela suppose également d'être capable de faire des recherches et de suivre certains préceptes méthodologiques. Cela suppose enfin non seulement une bonne capacité de travail mais aussi une belle ouverture d'esprit.

Aussi ramassées soient-elles, ces brèves considérations permettent de prendre toute la mesure de la justesse de l'approche suivie par l'Académie de droit international de La Haye dans l'accomplissement de sa mission, tout comme de comprendre l'appétit des étudiants pour ses enseignements.

Son Curatorium prend en effet un soin tout particulier à préparer chaque année des programmes de cours pour les sessions d'été et d'hiver qui reflètent un savant dosage d'enseignements théoriques, d'enseignements pratiques, de formation à la recherche, et de méthodologie. Du reste, c'est bien l'Académie qui a « inventé » la formule reprise depuis lors par d'autres organismes, consistant à offrir, pour chaque session, un « cours général » qui permet d'embrasser l'ensemble de la matière du droit international public ou du droit international privé, et des cours spéciaux approfondissant des questions à la fois diverses, techniques, et souvent actuelles du droit international. Ce ne serait cependant pas rendre justice à l'Académie que de n'évoquer que les cours donnés par les professeurs, juges, et spécialistes les plus réputés, même si, à l'évidence, ils constituent le cœur et la richesse de nos sessions. Car l'Académie offre bien d'autres services à ses auditeurs, devenus un aspect inhérent à chaque session. Pour les évoquer brièvement, il s'agit des conférences données par de prestigieux intervenants notamment sur des thèmes d'actualité, des directions d'études, du programme pour les doctorants, du tutorat, du programme ambassades et des activités culturelles et récréatives. S'y ajoute naturellement, « last but not least » comme on dirait dans l'autre langue de travail de l'Académie, l'accès à la Bibliothèque de droit international du Palais de la paix, lequel permet aux auditeurs de se saisir d'un outil d'accès aux connaissances et de recherche sans pareil.

L'Académie offre bien sûr d'autres programmes de haut niveau tout au long de l'année. On trouvera des informations précises sur ces programmes dans le présent rapport, de sorte que je me bornerai là encore à seulement les citer : le Centre d'étude et de recherche qui travaille chaque année sur un thème différent sous la direction d'experts de la matière, le programme de cours de perfectionnement, qui ces dernières années s'est orienté vers le traitement de certains aspects du droit international pénal, le programme extérieur, qui voit l'Académie de La Haye se transporter dans un pays tiers pour y organiser une session d'une semaine de cours approfondi autour d'un thème choisi, le programme à la demande, sans oublier les colloques ou les événements plus ponctuels. Dès à présent nous nous préparons à ce que, à l'hiver 2019, l'Académie ouvre ses portes à ses auditeurs pour la tenue de sa toute première session d'hiver. Ce sera un moment important dans l'histoire de l'Académie qui, ainsi rendra ses cours accessibles à un plus grand nombre d'auditeurs.

L'activité de l'Académie tout au long de l'année 2017 a été intense et a concerné un nombre considérable de personnes et d'institutions qui lui ont apporté leur soutien. Le présent rapport annuel en rend compte.

L'opportunité m'est donnée de remercier, au nom du Curatorium, tous les protagonistes de l'année décrite dans le présent rapport, en particulier : les professeurs, juges, diplomates, et conférenciers, qui réservent le meilleur de leurs enseignements, de leurs discours, et de leurs écrits, à nos auditeurs et au Recueil des cours ; les Etats qui, à travers leurs ambassades, supportent fidèlement les travaux de l'Académie, notamment en participant au programme de bourses et au programme « ambassades » ; les institutions ou personnes privées qui, elles aussi et de manière extrêmement appréciée, apportent un précieux soutien à l'Académie. Je tiens à souligner avec une reconnaissance particulière les contributions substantielles des institutions et personnes privées, notamment celle de la fondation Riksbankens Jubileumsfond, qui a permis la tenue du symposium du 8 mars, celle du cabinet Gide qui a contribué au programme extérieur, ainsi que les soutiens de l'Académie internationale de droit comparé qui a parrainé le cours de droit international privé comparé pendant les cours d'été, du gouvernement suisse, qui a offert 20 bourses (Emer de Vattel), de la Fondation STIP - Stichting ter bevordering van internationaal privaatrechtelijk onderzoek (Rotterdam, Pays-Bas), qui a permis de financer 15 bourses, celui du professeur Pieter Jan Kuijper (Amsterdam, Pays-Bas) qui a financé non moins de 10 bourses en mémoire du professeur van Panhuys ainsi que les contributions de Shell et de la Ville de La Haye, dont le soutien très opportun a permis l'octroi de 6 bourses chacune. La liste complète de nos généreux contributeurs de bourses est reprise dans la Section 5.3. du rapport. Je les remercie tous très chaleureusement. Pour conclure, je tiens à exprimer ma reconnaissance à tous les membres du personnel de l'Académie et du Palais de la Paix qui contribuent à faire de chaque session de cours un événement unique et mémorable.

1 | Auditeurs dans le hall principal du bâtiment de l'Académie

2. Organisation de l'Académie

2.1. Curatorium

Le Curatorium est chargé de la gestion scientifique de l'Académie. Il détermine la politique et les activités de l'Académie, établit le programme annuel, choisit les conférenciers parmi les membres les plus compétents des Universités et les praticiens du droit international les plus en vue. Les membres du Curatorium se réunissent généralement deux fois par an.

Le professeur Yves Daudet a été élu président du Curatorium le 21 janvier 2017 pour une durée de 6 ans. Le professeur Daudet a succédé à M. Boutros-Ghali, ancien Secrétaire général des Nations Unies, qui a présidé le Curatorium de 2003 jusqu'à son décès le 16 février 2016.

Pour mener à bien sa mission, le Curatorium est lui-même composé d'experts juridiques renommés appartenant à diverses régions du monde, assurant ainsi une juste répartition géographique de ses membres.

Le Curatorium est actuellement constitué des dix-huit membres suivants : le Professeur Yves Daudet, Président (France), le Dr. Beat Hess, Vice-Président (Suisse), le Juge Mohamed Bennouna (Maroc), le Professeur (Mme.) Katharina Boele-Woelki (Allemagne), le Juge Antônio A. Cançado Trindade (Brésil), le Professeur (Mme.) Hilary Charlesworth (Australie), le Professeur Diego P. Fernández Arroyo (Argentine), le Professeur (Mme.) Maarit Jänterä-Jareborg (Suède), le Professeur Bing Bing Jia (Chine), le Professeur Maurice Kamto (Cameroun), le Professeur Djamchid Momtaz (Iran), le Professeur (Mme.) Yuko Nishitani (Japon), l'ancien Juge Raymond Ranjeva (Madagascar), le Professeur Nico J. Schrijver (Pays-Bas), le Juge Linos-Alexandre Sicilianos (Grèce), le Juge Peter Tomka (Slovaquie), le Professeur Tullio Treves (Italie), et M. Peter D. Trooboff (États-Unis).

2

Pour faciliter son travail, le Curatorium a mis en place 4 comités, dont les membres examinent une multitude de sujets et établissent des propositions, sur lesquels le Curatorium se prononce au cours de réunions plénières. A l'heure actuelle, les comités sont : le Comité des programmes, le Comité des publications, le Comité de la modernisation et des réformes, et le Comité de la communication.

2 | Les membres du Curatorium

2.2. Secrétaire général et Secrétaire général adjoint aux affaires administratives

Le Secrétaire général de l'Académie, qui est toujours un professeur de droit international, est chargé des questions d'ordre académique et de recherche scientifique, et représente le Curatorium sur tous ces aspects vis-à-vis des autres institutions. Il a pour tâche de mettre en œuvre les décisions prises par le Curatorium et peut également lui faire des propositions. Le Secrétaire général est nommé par le Curatorium. Le 1er janvier 2017, un nouveau Secrétaire général, M. Jean-Marc Thouvenin, professeur à l'Université de Paris Nanterre, est entré en fonction. Il est assisté par le Secrétaire général adjoint aux affaires administratives, Mme. Monique Legerman, qui est également à la tête du Secrétariat de l'Académie.

2.3. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est en charge des aspects pratiques et de la gestion des finances de l'Académie. Il est traditionnellement constitué de ressortissants néerlandais. L'actuel président du Conseil est Dr. Bernard R. Bot, ancien ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas. En outre, le Conseil se compose de six autres membres : le Baron Diederik C. van Wassenaer, M. Frank A. M. Majoor, le Dr. Elisabeth M. Wesseling-van Gent, M. Wiet (L.W.L.) de Bruijn, le Dr. Marinke Steenhuis et M. Joost van Lanschot.

2.4. Trésorier et gestion financière

Le Conseil d'administration désigne le Trésorier de l'Académie. Ce poste est actuellement occupé par M. Erik de Baedts, Directeur général de la Fondation Carnegie aux Pays-Bas, pour une durée de 5 ans. Le Trésorier est en charge des finances de l'Académie et de la gestion du personnel du Secrétariat. Il met en œuvre les décisions du Conseil ainsi que les décisions du Curatorium lorsque celles-ci ont une incidence financière. Le Trésorier est assisté par Mme. Andrea Möller-Kramer, Chef du département financier de l'Académie.

2.5. Secrétariat

Sous l'autorité du Secrétaire général adjoint aux affaires administratives, le Secrétariat est en charge des tâches administratives quotidiennes de l'Académie et des aspects pratiques de l'organisation de ses activités. Il est actuellement composé de trois membres : Mme. Anna Vasilyeva, Responsable des affaires générales, Mme. Daphné Tengbergen, Responsable des inscriptions et affaires générales et Mme. Vanina Guenier, Responsable des inscriptions et affaires générales.

2.6. Directeur des publications

La majorité des activités scientifiques de l'Académie fait l'objet de publications spécifiques. La plus célèbre est le Recueil des cours de l'Académie, qui reprend tous les Cours d'été donnés à l'Académie depuis 1923. Outre la version papier, la collection complète existe également sous forme électronique.

Depuis 2008, certains cours publiés dans le Recueil font également l'objet d'une édition en livres de poche, existant aussi sous la forme d'e-books.

Afin de rationaliser la production des publications, l'Académie a nommé un Directeur des publications. Ce poste est actuellement occupé par Mme. Simone Cartier. La distribution et la commercialisation des publications sont effectuées par Brill Publishers.

3

3 | Personnel du Secrétariat et auditeurs à l'accueil

3. Activités et événements en 2017

3.1. Activités académiques régulières

3.1.1. Cours d'été en droit international public et privé

Les cours d'été ont constitué en 2017 l'activité principale de l'Académie. Ces cours s'adressent à des étudiants ou à des praticiens justifiant de connaissances solides en droit international public ou privé. Ils sont dispensés en anglais ou en français et traduits simultanément dans l'autre langue. Le Curatorium de l'Académie confie ces cours à des universitaires de renom, et à des diplomates et praticiens issus de diverses institutions du monde entier.

3.1.1.1. Cours généraux et cours spéciaux, séminaires et cours intensifs

Les **cours généraux** traitent en profondeur des évolutions de la matière et sont une occasion pour les auditeurs de prendre du recul par rapport à celle-ci et de discerner, à travers une vue globale et une réflexion d'ensemble, les grands axes de la discipline autour desquels se structure la pensée juridique.

Les **cours spéciaux**, d'une durée de 5 heures et s'étendant sur une semaine, sont consacrés à des questions particulières et sont donnés par des professeurs qui ont étudié en profondeur ces sujets dont ils sont spécialistes.

Tous les professeurs donnent aussi un **séminaire** en relation avec le sujet de leur cours. Pendant ces séances interactives, les auditeurs sont à même de poser des questions, d'obtenir des informations complémentaires sur le cours et de participer à des débats.

La liste complète des professeurs et des sujets abordés figure sur l'affiche des cours d'été 2017 l'Académie, voir Annexe 1.

4 | Professeurs et auditeurs des Cours d'été en droit international privé 2017

4

Pour la deuxième année consécutive, l'Académie a également organisé deux cours intensifs au début de la période de droit international privé. Le premier cours était un « cours accéléré » portant sur les éléments fondamentaux du droit de l'Union européenne alors que le second cours était une introduction générale au droit international privé comparé. Le Curatorium estime que ces cours, d'une durée de six heures chacun, sont particulièrement utiles aux auditeurs de l'Académie venant de pays non européens et qui ne sont pas nécessairement familiarisés avec les spécificités de l'ordre juridique de l'Union européenne, ainsi qu'aux auditeurs désireux de remettre à niveau leurs connaissances de base en matière de droit comparé. En 2017, l'introduction aux éléments fondamentaux du droit de l'Union européenne a été dispensée conjointement par le Dr. Ulad Belavusau et le Dr. Antoine Duval de l'Institut T.M.C. Asser. L'introduction en droit international comparé a été dispensée par le professeur Gilles Cuniberti de l'Université du Luxembourg.
Le cours de droit comparé a été organisé grâce au soutien généreux et très apprécié de l'Académie internationale de droit comparé.

3.1.1.2. Directions d'études et diplôme

Outre les cours, les directions d'études sont destinées en particulier aux étudiants de haut niveau qui souhaitent se préparer à l'examen menant au diplôme de l'Académie ou qui souhaitent simplement participer à des séminaires pour approfondir des questions de droit international public ou privé, sans pour autant passer l'examen.

L'examen écrit de droit international public s'est tenu le mardi 25 juillet de 14 heures à 19 heures, sur le sujet: « La lex ferenda et l'évolution du droit international ». Onze candidats issus des directions d'études ont passé l'épreuve écrite. Quatre d'entre eux ont été admis à l'épreuve orale. A l'issue de cette épreuve, le diplôme a été remis à un candidat : M. Peter Tzeng (États-Unis). Le Jury était composé du professeur Jean-Marc Thouvenin (Président) et des professeurs Edith Brown-Weiss, Diane Desierto et Franck Latty.

L'examen écrit de droit international privé s'est tenu le mardi 16 août de 14 heures à 19 heures, sur le sujet suivant: « L'harmonie des décisions n'est plus compatible avec les méthodologies contemporaines en droit international privé. Discutez ». Neuf candidats issus des directions d'études ont passé l'épreuve écrite (dont sept copies rendues). Quatre d'entre eux ont été admis à l'épreuve orale. A l'issue de cette épreuve, le diplôme a été remis à un candidat: M. Felipe Albuquerque (Brésil). Le Jury était composé du professeur Jean-Marc Thouvenin (Président) et des professeurs Horatia Muir Watt, Laura Carballo Piñeiro et Geneviève Saumier.

5 | M. Peter Tzeng (États Unis)

6 | M. Felipe Albuquerque (Brésil)

3.1.1.3. Conférences de l'après-midi

Des conférenciers, choisis parmi de hautes personnalités issues du monde politique, diplomatique ou juridique, universitaires ou praticiens, délivrent au cours des après-midis de certaines semaines des conférences sur des sujets variés de grand intérêt pour les étudiants en ce qu'ils leur apportent souvent des vues différentes ou complémentaires de leurs champs habituels de réflexion. Pour la liste des conférences de l'après-midi données en été 2017, voir l'Annexe 2.

3.1.1.4. Rencontres doctorales de mise en réseau

Les doctorants de divers pays travaillant sur des sujets identiques ou connexes ont la possibilité de se rencontrer régulièrement pendant la session, sous la direction d'un professeur ou d'un praticien désigné spécialement à cet effet. Ces rencontres doctorales permettent aux étudiants d'échanger des idées, des points de vue et de partager différentes façons d'aborder les problèmes liés à leurs sujets de recherche. Ces échanges réciproques peuvent, bien entendu, se poursuivre au-delà de leur séjour à l'Académie.

Les rencontres organisées pendant la période de droit international public ont été dirigées par Mme. Freya Baetens, professeur à l'université d'Oslo, tandis que les rencontres de la période de droit international privé ont eu lieu sous la direction de Mme. Maja Groff, collaboratrice juridique sénior à la Conférence de La Haye de droit international privé.

3.1.1.5. Programme des ambassades

De nombreux ambassadeurs ont répondu à la demande de l'Académie de recevoir des groupes d'étudiants pour leur exposer la mission et le rôle d'un ambassadeur, afin de mieux leur faire comprendre les réalités de la vie internationale en leur apportant un complément essentiel aux aspects juridiques étudiés à l'Académie. Les ambassadeurs ont eu l'amabilité d'offrir des rafraîchissements aux étudiants à cette occasion. En 2017, plus de 450 étudiants ont été reçus par 58 ambassades.

7 | L'échevin de la municipalité de La Haye accueille les auditeurs à l'hôtel de ville

3.1.1.6. AAA et bureau des alumni

L' Association des auditeurs et anciens auditeurs de l'Académie de droit international de La Haye (AAA) a été fondée en 1923. Très active à ses débuts, elle se limitait dans les années plus récentes à l'organisation d'un programme d'activités sociales pour les auditeurs des cours d'été.

Ses activités comprenaient des visites des tribunaux internationaux et des institutions basées à La Haye, la célèbre « Beach Party », ainsi que des sorties plus touristiques et des rencontres sociales. Pour des raisons pratiques et suite à la décision de 2017 du Curatorium, l'AAA a été dissoute et ses activités ont été confiées au Secrétariat de l'Académie qui s'est doté d'un Bureau des Alumni. Cette dissolution a eu lieu afin d'assurer une meilleure continuité et un meilleur suivi des activités au sein de la structure permanente du Secrétariat de l'Académie et pour donner un nouvel essor aux relations entre anciens auditeurs. Les activités de l'ancienne AAA ont été maintenues durant les cours d'été 2017 et seront étendues à d'autres programmes comme les cours d'hiver. En outre, une procédure ciblée pour les alumni doit être développée dans les années à venir.

Au fil des ans, de nombreux anciens auditeurs ont exprimé leur désir de garder un lien avec l'Académie et de collaborer avec la communauté d'anciens auditeurs dans son ensemble. L'Académie, pour sa part, souhaite continuer à nourrir le vif intérêt pour ses activités, non seulement par le biais de communications régulières concernant ses programmes, mais également en organisant des cours de recyclage, des journées d'études et autres activités similaires dans les domaines académiques et de recherche. Ces opportunités de rencontres d'alumni leur permettent d'échanger sur leurs expériences mutuelles et offrent la possibilité de rapprocher académiciens et praticiens, au profit de tous.

CHIFFRES CLÉS DES COURS D'ÉTÉ

Cours, séminaires, conférences

75
heures de cours

36
heures de séminaires

12
conférences de l'après-midi

Programme des ambassades

58
visites

Auditeurs inscrits

671
auditeurs

334
Droit international public

337
Droit international privé

±100
pays différents

122
bourses octroyées

Répartition géographique des auditeurs aux cours d'été 2017

75
Afrique

147
Amérique Latine

197
Asie

38
Europe centrale et orientale

214
Europe occidentale et autres Etats

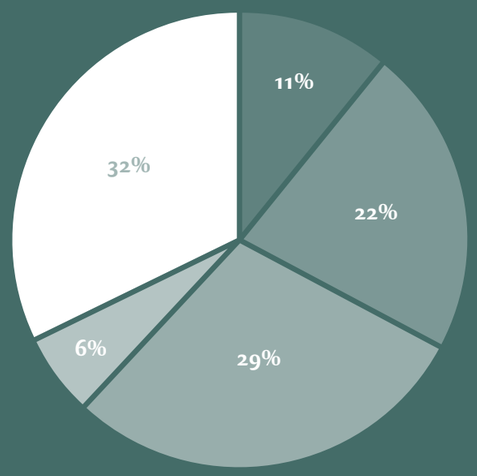

3.1.2. Centre d'étude et de recherche

En 2017, le Centre d'étude et de recherche en droit international et relations internationales s'est tenu sur le thème : « 50 ans de droit de l'espace - Le droit de l'espace dans 50 ans ». Comme à l'accoutumée, le Centre s'est tenu directement après les Cours d'été, entre le 21 août et le 8 septembre, sous la direction d'un directeur de recherche anglophone et un directeur de recherche francophone : M. Stephan Hobe (section anglophone), professeur à l'Université de Cologne, directeur de l'Institut de Droit Aérien et Spatial et M. Philippe Achilleas (section francophone), professeur à l'Université Paris Sud, directeur de l'Institut du droit de l'espace et des télécommunications, tous deux grands spécialistes du thème choisi.

Le Centre a rassemblé 23 étudiants de haut niveau qui ont mené une recherche individuelle sur un aspect particulier du thème général. Seuls les articles dont le niveau correspond aux critères scientifiques de l'Académie seront publiés, conformément aux évaluations individuelles des directeurs de recherche. Chaque article constitue un chapitre de la publication finale. Pour les participants dont les contributions sont retenues, le Centre constitue une opportunité d'enrichir la liste de leurs travaux en y ajoutant une publication à leur nom – ce qui est particulièrement important pour ceux qui souhaitent poursuivre une carrière académique.

Le programme, décidé librement par les directeurs, est pour le reste constitué par des rencontres collectives au sein du groupe linguistique, par des réunions conjointes entres les groupes linguistiques, des entretiens individuels, etc. De manière générale, la majorité du temps a été consacrée aux travaux conduits à la bibliothèque du Palais de la Paix.

3.1.3. Programme extérieur

Le programme extérieur est un programme régional qui se tient généralement tous les ans et autant que possible par rotation en Afrique, Asie, et Amérique Latine, à l'invitation de gouvernements étrangers. Ce programme intensif est un moyen pour chaque participant non seulement de développer sa connaissance du droit international dans ses aspects intéressant plus particulièrement la région, mais aussi de construire un réseau d'auditeurs des pays de la zone.

Le programme extérieur est conçu pour une vingtaine de ressortissants de l'État hôte auxquels se joignent une vingtaine d'auditeurs en provenance des pays de la région. Les frais de transport et d'hébergement des participants sont pris en charge. Il n'y a pas de frais d'inscription à ce programme. L'édition 2017 du programme extérieur a été sponsorisée en partie par le cabinet d'avocats Gide Loyrette Nouel.

8 | Les professeurs et chercheurs du Centre d'étude et de recherche 2017

9

Le programme extérieur s'est tenu du 3 au 10 novembre 2017 à Yaoundé, Cameroun, sur le thème du « Droit international comme instrument de solidarité internationale et de lutte contre les menaces globales en Afrique », en collaboration avec l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC).

Le programme d'ouverture, dont les portes se sont ouvertes le 3 novembre lors d'une cérémonie officielle présidée par le Ministre camerounais des Relations extérieures, S.E. Lejeune Mbella Mbella, et le Ministre de l'Enseignement supérieur, le professeur Jacques Fame Ndongo, s'est clôturé par une réception.

Des conférences d'une heure se sont tenues lors du weekend d'ouverture ainsi que chaque après-midi de la semaine, sur une variété de thèmes présentés par différents intervenants. Les auditeurs ont donc suivi une semaine complète et intensive de cours-séminaires donnés par des experts juridiques camerounais et internationaux. Pour la liste complète des cours et des conférences, voir l'Annexe 3.

Par ailleurs, une table ronde présidée par le Secrétaire général de l'Académie, a été organisée le mercredi 8 novembre avec la participation du Dr. Christophe Bernasconi, Secrétaire général de la Conférence de La Haye de droit international privé, sur le thème: « Les aspects juridiques actuels du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique ».

Pendant le programme un diner officiel a été également offert par le Président du Curatorium. La semaine s'est conclue par la cérémonie de clôture et la remise des certificats d'assiduité.

3.1.4. Cours avancé de droit international pénal

La troisième session du cours avancé de droit international pénal a porté sur « le droit international et la criminalité économique ». Le programme a été conçu pour s'adresser aux praticiens souhaitant développer leur expertise dans l'application des concepts et des normes du droit international pénal, et permet, grâce à son orientation professionnelle et le lien qu'elle entretient avec les problèmes mondiaux contemporains, de mettre en perspective les indispensables connaissances que les cours ont vocation à transmettre.

Le cours s'est tenu du 20 au 24 novembre, sous la coordination du professeur Carsten Stahn du Centre Grotius for International Legal Studies de l'Université de Leiden.

En tout, 38 auditeurs de différents pays ont pris part au cours. Le groupe d'auditeurs se composait de professionnels travaillant dans des organisations internationales gouvernementales et non-gouvernementales, de juges, de procureurs, d'avocats de la défense, de conseillers juridiques et d'enseignants-chercheurs.

Le cours a été ouvert par un discours inaugural prononcé par Mme. Kimberley Prost, (Cour pénale internationale, ancien médiateur de l'ONU auprès du Comité des sanctions contre Al-Qaida du Conseil de sécurité et juge ad litem du Tribunal Pénal International pour l'ex Yougoslavie). Il a été suivi d'une table ronde introductive consacrée aux tendances et défis du droit international en matière de criminalité économique, à laquelle participaient Mme. Prost, M. Nicola Bonucci, Directeur des affaires juridiques de l'OCDE, et Maître David Lorello, Partner à Covington & Burling LLP, Londres.

Des conférences générales et spécifiques visant à introduire les fondations, les concepts de base, les documents et problèmes posés par le thème général du cours en ont constitué la majeure partie. La liste complète des cours est disponible dans l'Annexe 4. Le programme comportait également un exercice pratique conduit par le Dr. Cecily Rose, professeur adjoint de droit international public à l'Université de Leiden, ainsi qu'une visite à la Cour pénale internationale où les auditeurs ont pu rencontrer Mme. Cristina Ribeiro, coordinatrice des enquêtes au Bureau du Procureur de la Cour. Mme. Ribeiro a donné une conférence sur les stratégies d'enquête en matière de criminalité de réseau et sur les liens entre le crime international et le crime organisé.

La semaine s'est ouverte par un cocktail officiel et s'est conclue par la cérémonie de clôture, durant laquelle M. Erik de Baedts, Trésorier de l'Académie, a procédé à la remise des certificats d'assiduité avant que chacun ne soit convié à une réception.

9 | Participants au Programme extérieur

10 | Session inaugurale du Cours avancé de droit international pénal

11 | Professeurs et auditeurs du Cours avancé de droit international pénal

12 | Orateurs de la session inaugurale du Cours avancé de droit international pénal

10

11

12

3.2. Événements

3.2.1. Réunion commune du Curatorium et du Conseil d'administration : Amendements des Statuts

Le Curatorium et le Conseil d'administration se sont réunis le 20 janvier 2017 afin d'adopter le texte révisé des statuts de l'Académie. Les statuts d'origine avaient été adoptés en langue française le 27 janvier 1914. Le texte révisé a été rédigé en Néerlandais, conformément aux dispositions de la loi néerlandaise, et traduit officieusement en anglais et en français. Le texte néerlandais est le seul faisant autorité. Le texte des statuts a été confirmé à nouveau par les deux organes le 24 janvier 2018, à l'occasion d'une nouvelle réunion commune, comme l'exige la loi néerlandaise.

3.2.2. Cérémonie d'adieu au Secrétaire général sortant Yves Daudet et d'accueil du nouveau Secrétaire général Jean-Marc Thouvenin

Une cérémonie s'est tenue le vendredi 20 janvier 2017 à l'initiative de M. Erik de Baedts, Trésorier de l'Académie, afin de marquer la fin du mandat du professeur Yves Daudet, Secrétaire général de l'Académie pendant 12 ans, et pour accueillir son successeur, M. Jean-Marc Thouvenin, professeur à l'Université Paris Nanterre. La cérémonie, qui s'est tenue à l'Auditorium de l'Académie, a eu lieu en présence de tous les membres du Curatorium, de juges de la Cour internationale de Justice, ainsi que du Greffier et du Greffier adjoint de la Cour, de nombreux membres du corps diplomatique, de personnalités issues de la sphère politique et juridique de La Haye, et d'employés de la Fondation Carnegie. M. Peter Trooboff s'est exprimé en l'honneur des professeurs Daudet et Thouvenin au nom du Curatorium, et le Dr. Bernard Blot au nom du Conseil d'administration. Les professeurs Daudet et Thouvenin ont été appelés à dire quelques mots à leur tour.

3.2.3. Symposium du 8 mars

Dans le cadre de la Journée internationale des femmes promue par l'Organisation des Nations Unies, l'Académie a célébré le 8 mars 2017 le lancement de la publication intitulée « Les droits des femmes et l'élimination de la discrimination ». Ce livre est le produit du travail

13

du Centre d'étude et de recherche de 2014, qui s'est tenu sous la direction des professeurs Maarit Jänterä-Jareborg et Hélène Tigroudja, également auteures de la publication. Cet ouvrage contient les rapports des deux directrices de recherche ainsi que plusieurs contributions, en français et en anglais, rédigées par les chercheurs ayant participé au Centre.

À cette occasion, un Symposium a été organisé grâce au généreux soutien financier de la fondation Riksbankens Jubileumsfond. Le discours d'ouverture du professeur Thouvenin, est revenu sur les raisons de l'organisation de cet événement par l'Académie et sur son programme. Mme. la Maire adjointe de la Municipalité de La Haye, Mme. Saskia Bruines, lui a succédé au podium pour manifester le soutien de la Municipalité à ce type d'événement. Mme. Renée Römkens, professeure à l'Université d'Amsterdam, a ensuite présenté une analyse magistrale de la Convention d'Istanbul. Sa présentation a été suivie de celle de S.E. Sanji Monageng, Juge à la Cour pénale internationale, dont le propos portait sur « Le statut des femmes et les instruments juridiques : l'expérience de l'Afrique du Sud ». Après ces discours, les professeurs Maarit Jänterä-Jareborg et Hélène Tigroudja, ont présenté le contenu de leur publication, dont chacun des intervenants a ensuite reçu un exemplaire. S'est tenu par la suite une table ronde dont le propos était « Emanciper les femmes ». Sous la présidence du professeur Yves Daudet, le Dr. Liesbeth Lijnzaad, conseiller juridique du Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, M. Nico Schrijver, professeur à l'université de Leiden et Sénateur, le Dr. Elisabeth Wesseling-van Gent, avocat général de la cour de Cassation et Mme. Ann Wilkens, ancienne Ambassadeur de Suède, ont successivement pris la parole pour exposer leur expérience personnelle en ce qui concerne la problématique de la place des femmes dans la société et le rôle du droit pour l'améliorer.

3.2.4. Lancement du livre de poche de S.E. le Juge Bennouna

Le lancement du livre de poche de S.E. le Juge Mohamed Bennouna reprenant le texte de son cours général prononcé en 2016 sur « Le droit international, entre la lettre et l'esprit » a eu lieu le 20 juillet en présence de tous les étudiants de la période de droit international public. Après avoir présenté le Juge Bennouna et rappelé les grandes lignes de son ouvrage, le professeur Yves Daudet a donné la parole au Juge Bennouna. Celui-ci a rappelé les grands axes de la pensée exprimée dans ce livre et procédé ensuite à la signature de nombreux exemplaires d'un ouvrage publié dans une édition dont il faut souligner que le prix de 15 Euros a été voulu abordable spécialement pour les étudiants.

3.2.5. Evénement parallèle ("Side Event") aux Nations Unies à New York

L'Académie, en collaboration avec la mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies et la mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, a tenu son premier "Evénement parallèle", ou "Side Event", le 25 Octobre, dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies, à New York, à l'occasion de la Semaine du droit international des Nations Unies.

L'événement était intitulé « Présider une Cour ou un tribunal international ». La conférence a été modérée par le Secrétaire général de l'Académie. Les participants ont eu l'occasion d'entendre les analyses de S.E. M. le Juge Ronny Abraham, à l'époque Président de la Cour internationale de Justice, et de S.E. M. le professeur Tullio Treves, membre du Curatorium et ancien président d'une chambre du Tribunal International du Droit de la Mer.

Fidèle à sa tradition, l'Académie a tenu à ce que l'événement se tienne en anglais et en français, avec traduction simultanée, et a offert un buffet d'accueil aux invités.

13 | Symposium du 8 mars
14 | Side Event aux Nations Unies
15 | Le Juge Bennouna signant son livre
16 | Symposium du 8 mars

14

15

16

4. Publications

En 2017, l'Académie a édité les publications mentionnées ci-dessous.
Ces publications sont distribuées par les Editions Brill.

4.1. Le Recueil des cours et la collection des livres de poche

Les volumes suivants du Recueil des cours ont été publiés en 2017 :

Tome 381

- Erik Jayme, Les langues et le droit international privé (Conférence inaugurale)
- George A. Bermann, International Arbitration and Private International Law (Cours géneral)

Tome 382

- Daniel Cooper & Christopher Kuner, Data Protection Law and International Dispute Resolution (Cours spécial)
- Bing Bing Jia, International Case Law in the Development of International Law (Cours spécial)

Tome 383

- Mohamed Bennouna, Le droit international entre la lettre et l'esprit (Cours géneral)
- Massimo Iovane, L'influence de la multiplication des juridictions internationales sur l'application du droit international (Cours spécial)

Tome 384

- Symeon C. Symeonides, Private International Law: Idealism, Pragmatism, Eclecticism (Cours géneral)

Le droit international
entre la lettre et l'esprit

MOHAMED BENNOUNA

LES LIVRES DE POCHE
DE L'ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL DE LA HAYE

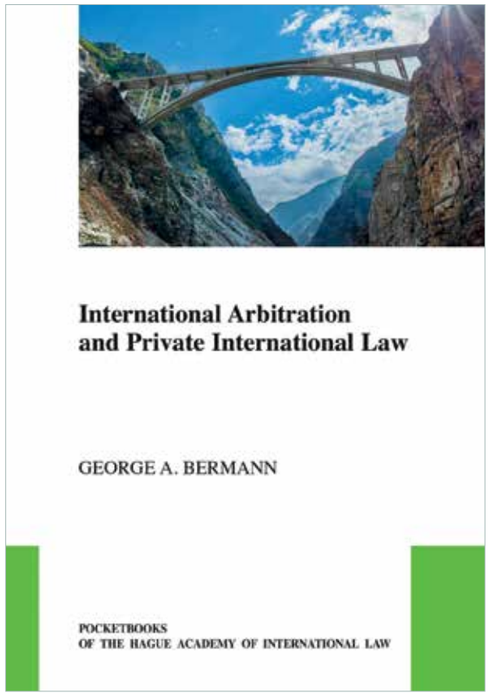

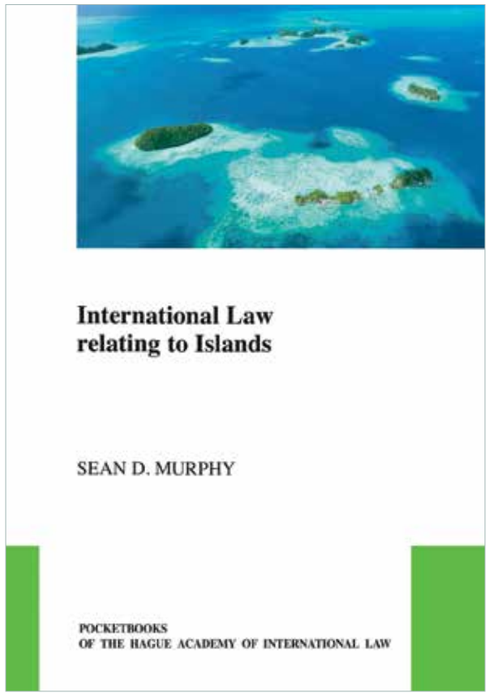

Tome 385

- Sir Franklin Berman, Why Do We Need a Law of Treaties? (Conférence inaugurale)
- Fabrizio Marrella, Protection internationale des droits de l'homme et activités des sociétés transnationales (Cours spécial)

Tome 386

- Sean Murphy, International Law relating to Islands (Cours spécial)
- Giuseppe Cataldi, La mise en œuvre des décisions et des arrêts internationaux dans l'ordre interne (Cours spécial)

Les livres de poche suivants ont été publiés en 2017 :

- George A. Bermann, International Arbitration and Private International Law (Cours géneral)
- Mohamed Bennouna, Le droit international entre la lettre et l'esprit (Cours géneral)
- Sean Murphy, International Law relating to islands (Cours spécial)

4.2. Le Centre d'étude et de recherche

Le volume suivant résultant des travaux du Centre a été publié en 2017 :

- Women's Human Rights and the Elimination of Discrimination, édité par Maarit Jänterä-Jareborg et Hélène Tigroudja

4.3. Les publications hors collection

La publication hors collection suivante a été publiée en 2017 :

- Abdulqawi A. Yusuf, Panafricanisme et droit international

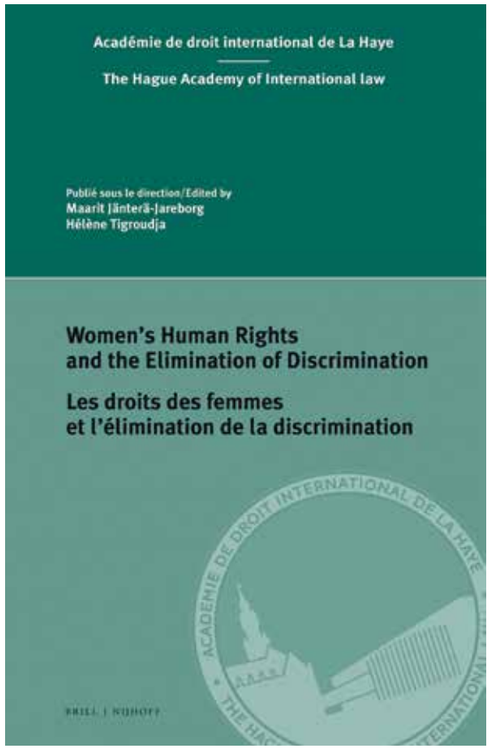

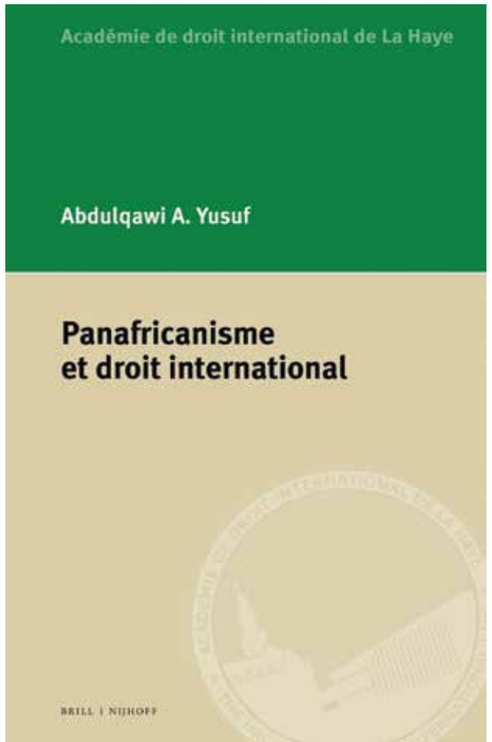

5. Finances

5.1. Bilan financier 2017

Les revenus de l'Académie sont majoritairement constitués des frais d'inscription des participants aux différents programmes. Viennent s'ajouter à ces frais d'inscription les revenus provenant de la vente des publications et plus particulièrement de celle du Recueil des cours, qui constitue un soutien important aux activités de l'Académie.

Les dons des États, institutions, fondations et personnes privées ont toujours été d'une importance cruciale pour l'Académie.

L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies attire régulièrement l'attention des Etats membres et organisations intéressées sur la contribution qu'effectue l'Académie à l'enseignement, à l'étude, à la diffusion et à une compréhension plus large du droit international, et leur recommande de subventionner les programmes de l'Académie. La résolution la plus récente de l'Assemblée générale à cet effet est A/RES/72/115 du 7 décembre 2017, dont les paragraphes 22 et 23 mentionnent spécifiquement l'Académie.

L'Académie a recueilli les contributions volontaires de 19 pays en 2017.
Ces contributions ont été très appréciées.

5.2. États contributeurs

En 2017, les activités de l'Académie ont reçu le généreux soutien des États suivants :

- Allemagne
- Belgique – Fédération Wallonie-Bruxelles
- Chili
- Chine
- Chypre
- Danemark
- France
- Inde
- Italie
- Japon
- Jordanie
- Pérou
- Philippines
- Pologne
- République de Corée
- Singapour
- Suède
- Thaïlande
- Turquie

5.3. Donateurs de bourse

Les donateurs mentionnés ci-dessous ont généreusement alloué des bourses à l'Académie permettant aux bénéficiaires sélectionnés d'assister aux cours d'été de 2017.

États :

- Belgique - Wallonie-Bruxelles International : **3** bourses
- Israël - bourses en mémoire du professeur Shabtai Rosenne : **5** bourses
- Jordanie : **4** bourses
- Suisse - bourses Emer de Vattel : **20** bourses
- Thaïlande : **5** bourses

Institutions :

- Ville de La Haye (Pays-Bas) : **6** bourses
- Ecole doctorale de droit international de l'Université Paris 1 (France) : **2** bourses
- Éditions A. Pedone (France) : **1** bourse
- Hague Center for Law and Arbitration – HCLA (Pays-Bas) : **2** scholarships
- Institut de France - bourses Bonnefous (France) : **5** bourses
- Fondation Lutfia Rabbani - bourses pour le droit international en mémoire de M. Pieter Vreede (Pays-Bas) : **3** bourses
- Organisation internationale de la Francophonie - OIF (France) : **5** bourses
- Clubs Rotary de La Haye (Pays-Bas) : **5** bourses
- SHELL (Pays-Bas) : **6** bourses
- Stichting ter bevordering van internationaal privaatrechtelijk onderzoek - Fondation STIP (Pays-Bas) : **15** bourses
- Société française pour le droit international - SFDI (France) : **2** bourses
- Académie de droit international de La Haye (Pays-Bas) : **14** bourses

Personnalités :

- G. Bastid-Burdeau (France) - bourse en mémoire de J. Basdevant : **1** bourse
- B. et C. Bot (Pays-Bas) : **1** bourse
- Ch. N. Brower (Royaume Uni) : **1** bourse
- Dame R. Higgins (Pays-Bas) : **1** bourse
- P. J. Kuijper (Pays-Bas) - bourses en mémoire du professeur van Panhuys : **10** bourses
- L. Malintoppi (Italie) - bourse en mémoire du professeur A. Malintoppi : **1** bourse
- B. Roth (France) - bourse en mémoire de E. Frankenstein : **1** bourse

6. La bibliothèque du Palais de la Paix

La bibliothèque du Palais de la Paix est un outil indispensable aux participants aux programmes de l'Académie. En effet, pendant les cours d'été, la bibliothèque du Palais de la Paix remplit la fonction de bibliothèque de l'Académie de La Haye.

En 2017, la bibliothèque a fourni aux auditeurs des bibliographies en ligne reprenant les ouvrages, documents juridiques pertinents et lectures conseillés par les professeurs donnant cours à l'Académie. La disponibilité de ces ressources juridiques, rendues accessibles grâce à Internet aux utilisateurs proches et lointains, a permis aux auditeurs de se préparer aux sessions en avance. Chaque été, conformément à la tradition, les horaires d'ouverture de la librairie sont délibérément étendus pendant les cours, les jours ouvrés et les samedis.

La bibliothèque du Palais de la Paix a également offert son soutien au travail effectué par le Centre d'étude et de recherche. Elle a produit la bibliographie initiale utilisée par les directeurs et les participants pour leurs recherches en matière de droit de l'espace et a facilité, en outre, le travail des chercheurs en leur offrant l'accès à sa riche collection d'ouvrages.

Enfin, la bibliothèque a également fourni aux participants les travaux de lectures prescrits par les professeurs du cours avancé de droit international pénal.

Annexes

Annexe 1. Affiche des Cours d'été 2017

ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL DE LA HAYE

2017

Curatorium :
Dr. Beat W. Hess (Vice-Président)
Prof. Geneviève Bastid-Burdeau
Juge Mohamed Bennouna
Prof. Katharina Boele-Woelki
Juge António A. Cançado Trindade
Juge James Crawford
Prof. Diego P. Fernández Arroyo
Prof. Maarit Jänterä-Jareborg
Prof. Bing Bing Jia
Prof. Maurice Kamto
Prof. Djamchid Momtaz
Ancien Juge Raymond Ranjeva
Juge Linos-Alexandre Sicilianos
Juge Peter Tomka
Prof. Tullio Treves
M. Peter D. Trooboff

Secrétaire général de l'Académie :
Prof. Jean-Marc Thouvenin

COURS D'ÉTÉ

Première période : 10 - 28 juillet 2017
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

Conférence inaugurale
Faire et faire faire : les modes opératoires du droit dans l'ordre international — Jean COMBACAU, Professeur émérite à l'Université Paris II (Panthéon-Assas)

* Cours général
Établissement de normes dans un monde kaléidoscopique — Edith BROWN WEISS, Professeur à l'Université de Georgetown

* Le fait de l'Etat en droit de la responsabilité : une réévaluation — Atsuko KANEHARA, Professeur à l'Université Sophia, Tokyo

* L'indemnisation des dommages causés par les atteintes à l'environnement et la destruction des ressources naturelles : la pratique de la Commission d'indemnisation des Nations Unies — Mojtaba KAZAZI, Ancien Directeur exécutif de la Commission d'indemnisation des Nations Unies

* Les traités et leur pratique — Georg NOLTE, Professeur à l'Université Humboldt, Berlin

* Le système des réparations dans la jurisprudence de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme — Fabián NOVAK, Professeur à l'Université catholique pontificale du Pérou

La protection internationale au profit des personnes vulnérables en droit international des droits de l'Homme — Stelios PERRAKIS, Professeur émérite à l'Université Panteion, Athènes

Les sanctions économiques décidées et mises en œuvre en dehors des Nations Unies — Jean-Marc THOUVENIN, Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Deuxième période : 31 juillet - 18 août 2017
DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

* Conférence inaugurale
La loi applicable aux contrats commerciaux internationaux : soft law ou hard law ? — Michael Joachim BONELL, Professeur émérite à l'Université Sapienza de Rome

Cours général
Frontières et distributions : discours sur les méthodes du droit international privé — Horatia MUIR WATT, Professeur à l'École de droit de Sciences Po, Paris

* La frontière entre droit privé et droit public en matière de règlement des différends internationaux — Burkhard HESS, Directeur de l'Institut Max Planck Luxembourg de droit procédural

* Le droit international privé des actions de groupe — Michael KARAYANNI, Professeur à l'Université hébraïque de Jérusalem

* La répartition des pouvoirs entre tribunaux arbitraux et juridictions nationales — Alan Scott RAU, Professeur à l'Université du Texas à Austin

Le régime économique des mariages et des partenariats enregistrés en droit international privé — Andrés RODRÍGUEZ-BENOT, Professeur à l'Université Pablo de Olavide, Séville

* L'identité et la continuité du statut personnel en droit international privé contemporain — Francesco SALERNO, Professeur à l'Université de Ferrare

* La pratique actuelle de l'entraide internationale en matière civile — Carmen TIBURCIO, Professeur à l'Université de l'État de Rio de Janeiro

L'utilisation de la méthode empirique en droit international privé — Patrick WAUTELET, Professeur à l'Université de Liège

* Cours délivré en anglais, interprété simultanément en français.

DIRECTIONS D'ÉTUDES DESTINÉES AUX CANDIDATS AU DIPLÔME ET AUX ÉTUDIANTS DE HAUT NIVEAU

Directeurs d'études :

Section de langue anglaise :
Diane DESIERTO, Professeur à l'Université de Hawaii

Section de langue française :
Franck LATTY, Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Section de langue anglaise :
Laura CARBALLO PIÑEIRO, Professeur à l'Université de Saint-Jacques-de-Compostelle

Section de langue française :
Geneviève SAUMIER, Professeur à l'Université McGill

Centre d'étude et de recherche
21 août - 8 septembre 2017

Sujet de recherche : CINQUANTE ANS DE DROIT DE L'ESPACE

Directeurs d'études :
Section de langue anglaise : Stephan HOBE, Professeur à l'Université de Cologne, directeur de l'Institut de droit aérien et spatial
Section de langue française : Philippe ACHILLEAS, Professeur à l'Université de Caen Normandie, directeur de l'Institut du droit de l'espace et des télécommunications de l'Université Paris-Sud

Académie de droit international de La Haye, Palais de la Paix, Carregieplein 2, 2517 KJ LA HAYE, Pays-Bas

Pour toute information, prière de consulter le site web : http://www.hagueacademy.nl

Annexe 2. Conférences de l'après-midi - Cours d'été 2017

Période de droit international public :

- S.E. Antônio Augusto Cançado Trindade, Juge à la Cour internationale de Justice : « International Tribunals and the Realisation of Justice ».
- S.E. Sergio Gerardo Ugalde Godinez, Ambassadeur du Costa Rica au Royaume des Pays-Bas : « Managing Litigation Before the ICJ ».
- S.E. Péter Kovács, Juge à la Cour pénale internationale : « International Criminal Justice Day Lecture ».
- M. Frank Majoor, membre du Conseil d'administration de l'Académie et ancien Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères néerlandais : « Diplomacy; More Necessary than Ever ».
- MM. Xavier-Baptiste Ruedin et Asier Garrido-Muñoz, Référendaires à la Cour internationale de Justice : « Le travail des Juges de la CIJ ».
- M. Brooks Daly, Secrétaire général adjoint et Directeur juridique principal de la Cour permanente d'arbitrage : « The Permanent Court of Arbitration ».
- M. Philippe Lortie, Premier Secrétaire du Bureau permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé : « The Hague Conference on Private International Law ».
- M. Marko Oberg, Juriste, Chambres, au Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie : « The International Criminal Tribunal for the former Yugoslavia ».

Période de droit international privé :

- M. Brooks Daly, Secrétaire général adjoint et Directeur juridique principal de la Cour permanente d'arbitrage : « The Permanent Court of Arbitration ».
- M. Thomas John, Attaché et collaborateur juridique sénior du Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé : « The Hague Conference on Private International Law ».
- Mme. Florence Zaoui, Juriste à la Cour internationale de Justice : « The International Court of Justice ».

Annexe 3. Cours-Séminaires et conférences d'une heure - Programme extérieur 2017

Cours - Séminaires :

- Prof. Maurice Kamto, Université de Yaoundé II et membre du Curatorium : « L'Afrique et le règlement judiciaire ».
- Dr. Jean-Pelé Fomété, Greffier adjoint à la Cour internationale de Justice : « L'Afrique et la justice pénale internationale. Aspects juridiques ».
- Prof. Laurence Boisson de Chazournes, Université de Genève : « Les relations entre organisations universelles et régionales en Afrique ».
- Dr. Jean Kenfack, Université de Yaoundé II : « Maintien de la paix, lutte contre le terrorisme et interventions en Afrique ».
- Prof. Sandrine Maljean-Dubois, CNRS - Aix-Marseille Université : « L'Afrique et le droit international de l'environnement ».

Conférences d'une heure :

- M. Michel Pitron, Associé sénior du cabinet Gide Loyrette Nouel : « Le droit de la mer, outil de développement et de prévention des conflits en Afrique ».
- M. Michel Pitron, Associé sénior du cabinet Gide Loyrette Nouel : « La justice internationale et la prévention de conflits en Afrique; retour d'expérience d'un avocat international ».
- Prof. Jean Claude Tcheuwa, Université de Yaoundé II : « Évolutions actuelles du droit de la responsabilité des organisations internationales ».
- Prof. Alain Didier Olinga, Université de Yaoundé II : « Le droit international et la lutte contre le trafic des personnes en Afrique ».
- Prof. Atangcho Nji Akonumbo, Vice-Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Yaoundé II : « Le droit à la paix en droit international: Une perspective africaine à partir de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine ».
- Prof. Marcellin Nguélé Abada, Université Yaoundé II : « L'emploi légal de la force en droit international contemporain ».

Annex 4. Conférences - Cours avancé de droit international pénal

- Dr. Cecily Rose, Université de Leiden : « International Anti-Corruption Norms, Including United Nations Convention against Corruption ».
- M. David Lorello, Associé du cabinet Covington & Burling LLP, Londres : « Experiences from Practice, Including Non-Prosecution Agreements ».
- Dr. Cecily Rose, Université de Leiden : « Application and Enforcement of Anti-Corruption Frameworks, Including Monitoring Mechanisms (e.g. OECD Convention, GRECO) ».
- M. David Schreuders, Associé du cabinet Simmons and Simmons, Amsterdam : « Corporate Compliance Programmes ».
- Prof. Lovell Fernandez, Université du Cape-Ouest : « Anti-Corruption Strategies and Money Laundering: A Perspective from Africa ».
- Prof. Pascal Beauvais, Co-doyen de la faculté de droit et science politique à l'Université Paris Nanterre : « Transnational Criminalization of Financing Activities ».
- M. Elie Renard, Directeur adjoint de l'École nationale de la magistrature : « Criminalization and Prosecution of Terrorist Offences, Including Financing of Terrorism ».
- Prof. Marco Gercke, Directeur du Cybercrime Research Institute de l'Université de Cologne : « The International Legal Framework Governing Cybercrime ».
- Prof. Mark Pieth, Université de Bâle : « Investigating and Prosecuting Transnational Economic Crimes, Including Extradition and Impediments to Investigation and Prosecution ».
- Prof. Larissa van den Herik, Université de Leiden : « Corporate Complicity and Legal Accountability (e.g. Corporate Responsibility, UN Principles on Business and Human Rights) ».